

UN PREMIER BILAN

1^{ère} partie

Avons-nous atteint un point de non-retour dans l'évolution de la société avec le développement de l'administration électronique ? "Simple changement de forme dans le mode de prestation des services publics" ou "changement plus radical" s'interrogent Claire Lobet-Maris et Cécile de Terwangne à partir de l'expérience de la Belgique. L'administration devient globalisée ; les demandes des citoyens doivent s'y conformer. Dans le même temps, certains services s'externalisent et les risques de transfert d'informations se multiplient. Que devient la protection des citoyens face à une administration intégrée ?

Évidemment, le développement de cette administration électronique a rapidement dépassé la construction des sites Web initiaux qui servent de vitrine à l'administration électronique au niveau local et central. Mais les résultats se sont faits attendre.

Anne Rousseau et Michael Schmitt analysent les facteurs critiques de ces projets et essaient de définir les étapes de la transformation des processus papier existants en processus informatiques.

Philippe Cazeneuve essaie de plaider pour une vision humanisée de l'administration avec des services numériques vraiment utiles pour les citoyens et non obligatoires. Il insiste sur le rôle décisif que doivent jouer les employés dans les rapports avec les citoyens, quels que soient les moyens électroniques utilisés.

La construction de l'administration électronique a déjà fait l'objet de plusieurs rapports officiels, au cours des années passées, dans lesquels on peut distinguer plusieurs modèles selon Éric Dagiral qui les a étudiés : celui sur l'administration en réseau du discours d'Hourtin de Lionel Jospin alors Premier ministre et celui du rapport Carcenac, consacré aux données personnelles et à la protection de la vie privée.

L'État fait appel à des intervenants extérieurs pour mettre en œuvre les logiciels et traiter les données collectées. Ce qui n'est

pas sans poser de problèmes selon Jean-Jacques Lavenue et Grégory Beauvais car une partie de celles-ci ont un caractère sensible et intéressent des entreprises privées qui y voient la source d'un commerce fructueux. Déjà, le MEDEF dans son Livre Blanc en 2004 fait des offres de collaboration et tente une OPA sur la mise en place de l'administration électronique.

Dans les pays anglo-saxons, les données personnelles issues du secteur public deviennent une marchandise que des courtiers vendent sur le marché. Des accords de "*Safe Harbor*" entre l'Europe et les États-Unis ont essayé de faire la part des conceptions différentes des deux côtés de l'Atlantique, mais tout a été remis en question par les attentats du 11-Septembre 2001 qui ont entraîné un net affaiblissement des protections des données personnelles au nom de la lutte contre le terrorisme.

Amar Lakel revient sur deux problèmes au cœur des technologies utilisées dans l'administration électronique, celui de l'identité des personnes qui, faute de moyens biométriques sûrs, doit s'appuyer sur une identité électronique fiable et publique de tous les Français. Le seul moyen de construire celle-ci passe par la mise en œuvre d'un "fichier unique virtuel et réparti" mis à jour en permanence par des interconnexions de toutes les bases de données du secteur public.

■